

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 12 septembre 2022 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel  
Josée Crane  
Nathalie Côté  
Vital Dumais  
Laurier Girard  
Réal Bérubé

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

Ouverture de la séance par madame la mairesse

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 2022
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 8 septembre 2022
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Appui à la Municipalité de Saint-François-de-Sales – Ministère des Transports
- 1.6 Entente de vitalisation – Autorisation de signature
- 1.7 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
- 1.8 Problématique sentier Ouiatchouan

**2. FINANCES**

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'août 2022
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 juillet 2022
- 2.3 Demande de participation financière – Journée internationale des aînés 2022
- 2.4 Demande d'aide financière – Club Chasse et Pêche Lac-Bouchette
- 2.5 Autorisation de paiement – Groupe Géos
- 2.6 Demande d'aide financière - Tel-aide
- 2.7 Demande d'aide financière pour une friperie
- 2.8 Campagne de financement 2022-2023 – Mouvement action chômage
- 2.9 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 2 – Les Entreprises Rosario Martel Inc.

**3. PERSONNEL**

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7. TRANSPORT ROUTIER**

- 7.1 Ouverture des soumissions – Déneigement des rues de la municipalité de Lac-Bouchette
- 7.2 Ouverture des soumissions – Déneigement chemin Baie-des-Perron
- 7.3 Ouverture des soumissions – Déneigement des chemins du Barrage, de la Pointe-du-Bonhomme et Baie-de-la-Vache
- 7.4 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration enveloppe pour projets d'envergure ou supramunicipaux – Dossier no 00032445-1 91005 (2) 20220511-019
- 7.5 Programme d'aide à la voirie locale – volet soutien

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 9.1 Demande au règlement PIIA n° 18-33 portant le n° 2022-05 au 221, rue Principale
- 9.2 Officialisation de désignation d'un chemin

- 10. LOISIRS ET CULTURE
  - 11. VARIA
  - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 

## **OUVERTURE**

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

## **1. ADMINISTRATION**

### **1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 22-167

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

### **1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**

Résol. 22-168

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 2022;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 2022 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

### **1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 8 SEPTEMBRE 2022**

Résol. 22-169

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 8 septembre 2022 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 8 septembre 2022 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

**ACCEPTÉE**

#### 1.4 **RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE**

- Mme la mairesse revient sur la pétition pour informer la population.
- Mme la mairesse informe la population que la fête des voisins va revenir l'année prochaine.
- Mme la mairesse annonce l'ouverture de la friperie.

#### 1.5 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES – MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Résol. 22-170

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE cet appui consiste à demander au ministère des Transports du Québec l'élargissement de la bande asphaltée sur l'accotement de la 155 afin de permettre la circulation sécuritaire des piétons et cyclistes entre le Lac-Bouchette et Chambord;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Municipalité de Saint-François-de-Sales dans leur démarche de demander au ministère des Transports du Québec l'élargissement de la bande asphaltée sur l'accotement de la 155 afin de permettre la circulation sécuritaire des piétons et cyclistes entre le Lac-Bouchette et Chambord.

DE demander que le parcours rejoigne celui de la Véloroute des Bleuets afin de rendre possible l'utilisation du circuit pour les citoyens de Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales;

DE signaler le parcours en le balisant et en identifiant la zone de circulation pédestre et cyclable.

**ACCEPTÉE**

#### 1.6 **ENTENTE DE VITALISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Résol. 22-171

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy est admissible à une aide financière de 1 070 804 \$ pour la période de 2021 à 2024 en vertu de l'axe Soutien à la vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC se qualifie à cette aide puisque les municipalités de Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales ainsi que la communauté de Mashteuiatsh ont un indice de vitalité économique dans le cinquième quintile;

ATTENDU le projet d'entente de vitalisation soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à encadrer l'aide financière et à permettre à la MRC de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

ATTENDU QUE la MRC devra participer financièrement à la mise en œuvre de l'entente par une contribution minimale de 107 080 \$, soit 10 % de l'aide du ministère et que cette contribution peut prendre la forme de ressources financières, humaines ou matérielles;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, à titre de mandataire de l'entente, ainsi que les municipalités parties à l'entente (Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales) doivent adopter une résolution afin d'en autoriser la signature;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette accepte l'entente de vitalisation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**1.7**  
Résol. 22-172

#### **APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

ATTENDU QUE la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

**ACCEPTÉE**

**1.8** **PROBLÉMATIQUE SENTIER OUIATCHOUAN**

Suite aux explications du représentant de la Municipalité M. Laurier Girard nous informant que les bris sont causés par les travailleurs sur le sentier. Le conseil a décidé de ne pas appuyer la Municipalité de Saint-François-de-Sales.

**2.****FINANCES****2.1A**

Résol. 22-173

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2022**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'août 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'août 2022 suivants soient approuvés :

<b>août 2022</b>		
	<b>Montant du chèque</b>	<b>Total par fournisseur</b>
<b>Folio 700 084</b>		
Ghislaine M.-Hudon	402.40 \$	638.25 \$
Location d'équipements Maximum	413.92 \$	2 475.34 \$
Société canadienne des postes	282.10 \$	475.63 \$
Steeven Gaudreault	675.00 \$	675.00 \$
Entreprises Rosario Martel	156 484.06 \$	156 484.06 \$
Ozéro solutions	14 687.88 \$	14 687.88 \$
Club Quad passion nature	500.00 \$	500.00 \$
Horizon mobile	523.14 \$	523.14 \$
Disco-mobile Pat Bourget	1 625.00 \$	1 625.00 \$
Daniel Tremblay-Larouche	702.20 \$	702.20 \$
Réflexion paysage	10 703.31 \$	10 703.31 \$
Association des riverains	5 037.09 \$	5 037.09 \$
Alice Maire	500.00 \$	500.00 \$
Postes Canada	111.53 \$	111.53 \$
9193-8605 Québec Inc.	36.34 \$	36.34 \$
9221-5516 Québec Inc.	425.00 \$	425.00 \$
Jean-François Bilodeau	125.00 \$	125.00 \$
Réül Boivin & fils	80.47 \$	80.47 \$
Brandt	2 018.97 \$	2 018.97 \$
Cain Lamarre	2 600.11 \$	2 600.11 \$
Cégep de Saint-Laurent	1 805.20 \$	1 805.20 \$
Martin Cloutier	888.58 \$	888.58 \$
Canadian national	17.25 \$	17.25 \$
Coop Chambord	114.92 \$	114.92 \$
Corporate express	319.85 \$	319.85 \$
Ermitage Saint-Antoine	574.88 \$	574.88 \$
Fonds d'information	85.00 \$	85.00 \$
FQM assurances	272.50 \$	272.50 \$
Géonortech	1 437.19 \$	1 437.19 \$
Groupe Géos	2 299.50 \$	2 299.50 \$
H2O innovation	6 335.87 \$	6 335.87 \$
Havre	66.00 \$	66.00 \$
Intact assurance	533.96 \$	533.96 \$
LCR	13.79 \$	13.79 \$
Location d'équipements Maximum	2 061.42 \$	- \$
Ghislaine M.-Hudon	235.85 \$	- \$
Macpek	297.19 \$	297.19 \$
Daniel Mailloux	4 860.00 \$	4 860.00 \$
Maison des jeunes	145.50 \$	145.50 \$
Méga Buro	560.67 \$	560.67 \$
MRC du Domaine-du-Roy	24 387.21 \$	24 387.21 \$
Jeannot Munger	240.00 \$	240.00 \$
Nutrinor énergies	3 656.47 \$	3 656.47 \$
Nadine Paradis	332.50 \$	332.50 \$
Produits d'entretien Boily	33.29 \$	33.29 \$
Produits BCM	146.49 \$	146.49 \$

Ram gestion d'achats	196.50 \$	196.50 \$
Robitaille équipement Inc.	821.50 \$	821.50 \$
Sécal instruments	1 225.78 \$	1 225.78 \$
Sécurité maximum	294.34 \$	294.34 \$
Signis	748.49 \$	748.49 \$
Société canadienne des postes	193.53 \$	- \$
SCFP	584.55 \$	584.55 \$
Télénet	2 250.59 \$	2 250.59 \$
SSQ	6 141.50 \$	6 141.50 \$
Receveur général du Canada	5 104.58 \$	5 104.58 \$
Bell - kiosque	100.87 \$	704.05 \$
Hydro-Québec - plage	666.58 \$	7 036.21 \$
Ministère du Revenu	14 665.18 \$	14 665.18 \$
Hydro-Québec - kiosque	232.86 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 034.20 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	485.52 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 314.70 \$	- \$
Bell - Municipalité	94.09 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	341.89 \$	- \$
Bell - plage	103.36 \$	- \$
Bell mobilité	270.08 \$	270.08 \$
Cogéco câble	56.28 \$	56.28 \$
Hydro-Québec - garage mun.	843.84 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 116.62 \$	- \$
Bell - kiosque	405.73 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	5 690.68 \$	5 690.68 \$
<b>Total comptes à payer:</b>	<b>295 638.44 \$</b>	<b>295 638.44 \$</b>
<b>Salaires</b>		
4 août 2022	7 398.67 \$	7 398.67 \$
11 août 2022	7 413.47 \$	7 413.47 \$
18 août 2022	6 235.58 \$	6 235.58 \$
25 août 2022	11 438.48 \$	11 438.48 \$
<b>Total salaires:</b>	<b>32 486.20 \$</b>	<b>32 486.20 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>328 124.64 \$</b>	<b>328 124.64 \$</b>

**ACCEPTÉE**

## 2.1B

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Tremblay,  
directeur général et greffier-trésorier

## 2.2

Résol. 22-174

### APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2022

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 juillet 2022;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 juillet 2022 soit accepté.

**ACCEPTÉE**

**2.3 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS 2022**

Résol. 22-175

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution au montant de 50\$ à la Table régionale de concertation des aînés Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**ACCEPTÉE**

**2.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB CHASSE ET PÊCHE LAC-BOUCHETTE**

Résol. 22-176

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la journée de la chasse de la part du Club Chasse et Pêche de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de participer pour un montant de 150\$ afin d'aider le Club Chasse et Pêche à réaliser la journée de chasse 2022.

**ACCEPTÉE**

**2.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE GÉOS**

Résol. 22-177

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels pour la vérification de la compaction des travaux de la route de l'Écluse et ce pour un montant incluant les taxes de 4 167,85\$ à Groupe Géos;

QUE le directeur général et greffier-trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

**2.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - TEL-AIDE**

Résol. 22-178

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 100\$ à Tel-Aide.

**ACCEPTÉE**

**2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE FRIPERIE**

Résol. 22-179

ATTENDU QU'il y a un projet d'ouverture d'une friperie par la Fabrique de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin;

ATTENDU QUE la Fabrique demande de l'aide financière pour l'achat d'équipement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 1 000\$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin.

**ACCEPTÉE**

**2.8 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022-2023 – MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE**

Résol. 22-180

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 50\$ à Mouvement Action Chômage.

**ACCEPTÉE**

**2.9 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 – LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC.**

Résol. 22-181

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement du décompte progressif n° 2 des travaux de réfection de la route de l'Écluse et ce pour un montant incluant les taxes de 465 148,66\$ à Les entreprises Rosario Martel Inc.;

QUE le directeur général et greffier-trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

**3. PERSONNEL**

Aucun item

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

Aucun item

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

Aucun item

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun item

**7. TRANSPORT ROUTIER**

**7.1 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

Résol. 22-182

ATTENDU la réception et l'ouverture des trois (3) soumissions suivantes :

- 1. 9232-6388 Québec Inc. Carol Martel..... 500 141,25\$ taxes incluses ;
- 2. Transport C.J.Z. Inc..... 302 499,21\$ taxes incluses ;
- 3. Entreprises Patrick Munger Inc..... 403 562,25\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé acceptable les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de déneigement des rues de la municipalité, pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, à Transport C.J.Z. et ce, pour un montant total de 302 499,21\$ taxes incluses pour les trois (3) saisons ;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**7.2 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT CHEMIN BAIE-DES-PERRON**

Résol. 22-183

ATTENDU la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions suivantes :

- 1. Michel Simard..... 30 000\$ sans taxe
- 2. Excavation Girard et Thibeault ..... 60 000\$ avant taxes

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé acceptable la soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de déneigement chemins Baie-des-Perron, Alfred et 2<sup>e</sup> chemin de la Baie-des-Perron de la municipalité, pour la saison hivernale 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à M. Michel Simard et ce, pour un montant total de 30 000\$ sans taxe ;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

7.3

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DU BARRAGE, DE LA POINTE-DU-BONHOMME ET BAIE-DE-LA-VACHE**

Résol. 22-184

ATTENDU la réception d'une (1) soumission soit :

1. Excavation Girard et Thibeault Inc. .... 82 782,01\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé acceptable la soumission reçue;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une recommandation de l'Association PB-BV pour l'acceptation de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette accorde le contrat de déneigement des chemins du Barrage, de la Pointe-du-Bonhomme et de la Baie-de-la-Vache pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à Excavation Girard et Thibeault Inc. et ce pour un montant total de 82 782,01\$ taxes incluses pour les trois (3) saisons;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

7.4

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION ENVELOPPE POUR PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX – DOSSIER N° 00032445-1 91005 (2) 20220511-019**

Résol. 22-185

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 142 890,81\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ACCEPTÉE**

## 7.5

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

Résol. 22-186

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité de Lac-Bouchette, Mme Ghislaine M. - Hudon, représente cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offre);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Mme Ghislaine M.- Hudon est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ACCEPTÉE**

## 8.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item

## 9.

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### 9.1

#### **DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA N° 18-22 PORTANT LE N° 2022-05 AU 221, RUE PRINCIPALE**

Résol. 22-187

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à remplacer le revêtement de toiture par un nouveau en tôle de couleur fusain (gris-brun) et à l'agrandissement de la toiture du côté arrière de la maison afin de légèrement agrandir un portique d'entrée et de créer une véranda adjacente au portique d'entrée située au 221, rue Principale;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des photos de la résidence visée par la demande et des résidences voisines;

ATTENDU QUE les membres croient que la couleur de la tôle projetée s'agence bien avec la couleur grise de la toiture des deux maisons voisines;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la toiture et du portique d'entrée situé en arrière de la résidence n'aura pas d'impact visuel sur le milieu bâti environnant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de PIIA portant le n° 2022-05 pour un projet de rénovation au 221, rue Principale tel que présenté aux documents joints à la demande.

**ACCEPTÉE**

**9.2**  
Résol. 22-188

#### **OFFICIALIZATION DE DÉSIGNATION D'UN CHEMIN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite attribuer un nom à un chemin existant;

ATTENDU le caractère sécuritaire que revêt cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de Chemin de la Pointe-au-Mirage au chemin privé situé sur les lots 6 152 491 et sur les terres publiques.

**ACCEPTÉE**

#### **10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun item

#### **11. VARIA**

Aucun item

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

**13.**

Résol. 22-189

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 53.

**ACCEPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.